



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 7 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 7 juillet, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'espace Michel Crépeau, salle du phare de Cordouan, sous la présidence de Monsieur Marc MAIGNÉ, Maire,

Etaient présent.e.s : Mesdames et Messieurs Fabienne JARRIAULT, Philippe GAFFET, Cécile ELAMBERT, Patrick PHILBERT, Anne CLEMENT-THIMEL, Nicolas HOREAU, Elise MANGALO, Sandra DUPEYRON, Jean-Paul BEAUVAIS, Marie-Christine BELLOC, Lionel LOISEAU, Valérie DEVAUD, Christophe DAVID, Philippe LEPAGE, Nathalie FILLON, Hédi DJELLOULI, Florence PHELIPPEAU, David LOUTREUIL, Carole GUERIN, Franck HILLAIREAU, Marie-Paule DELAGE, Tony ROUCHE, Philippe DURIEUX, Jacqueline CHEVALLIER et Christian TAVARES

Etaient absent.e.s et excusé.e.s : Monsieur Philippe EGREMONTE ayant donné pouvoir à Madame Clément-Thimel, Madame Amandine MOUILLERON ayant donné pouvoir à Madame Devaud et Madame Frédérique VIGNERON ayant donné pouvoir à Madame Belloc.

Etaient absent.e.s : néant

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 3

Nombre d'absents : 0

Nombre de votants : 29

- Le conseil municipal a désigné Marie-Christine Belloc comme secrétaire de séance.
- Le procès-verbal de la séance du 16 juin 2021 a été approuvé à l'unanimité.

C.M 07/07/2021	Service : Affaires générales	Rapporteur
Délibération n° 2021/52	Intitulé de la délibération : Communication des décisions prises par le maire : indemnisation de sinistre	Marc Maigné

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
Vu la délibération n° 2020/26 du conseil municipal en date du 4 juin 2020 portant délégation au maire notamment pour la passation des contrats d'assurances et l'acceptation des indemnisations de sinistres,
Considérant que le 6 janvier 2021 un livreur de la société Izaret Limousin a endommagé la clôture implantée entre le magasin Super U et le stade municipal de football lors du déchargement d'une palette de cartons,
Considérant que le montant global du sinistre a été évalué à 735,55 €,
Considérant la proposition de remboursement de 735,55 euros émise par la société Théorème, assureur de la société en cause,

A pris connaissance de la prise en charge du sinistre ci-dessus mentionné et de son remboursement comme suit :

1/ (décision 2021/13 du 25.06.2021) dégradation de la clôture située entre le stade municipal et le magasin Super U par un livreur de la société Izaret Limousin : sinistre estimé à 735,55 € ; indemnisation de 735,55 € couvrant l'intégralité du sinistre.

C.M 07/07/2021	Service : Ressources humaines	Rapporteur
Délibération n° 2021/53	Intitulé de la délibération : Convention relative aux contrats Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le cadre du dispositif Lab de l'Emploi	Marc Maigné

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le constat selon lequel les demandeurs d'emploi de longue durée et les jeunes constituent les publics qui paient le plus lourd tribut aux crises économiques,

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle de renforcer les actions mises en place par la Région Nouvelle Aquitaine et l'État pour aider et accompagner les demandeurs d'emplois de longue durée,

Considérant le dispositif « Lab' de l'emploi » initié par la Communauté d'Agglomération,

Considérant les modalités de recrutement sous contrat Parcours Emploi Compétences,

Appelé à se prononcer sur l'engagement de la commune dans le dispositif initié par la CdA de La Rochelle dans le cadre d'une convention tripartite,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité

Approuve le dispositif des contrats Parcours Emploi Compétences mis en place dans le cadre du Lab' de l'Emploi communautaire,

Autorise le maire ou son représentant à signer la convention tripartite et tout document y afférent.

C.M 07/07/2021	Service : Ressources humaines	Rapporteur
Délibération n° 2021/54	Intitulé de la délibération : Modification et mise à jour du tableau des effectifs	Marc Maigné

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les statuts particuliers,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs,

Appelé à se prononcer sur la mise à jour du tableau des effectifs,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité

Décide de modifier le tableau des effectifs communaux comme suit et d'imputer les dépenses sur les crédits prévus à cet effet :

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2021						
Modification du tableau des effectifs à compter du 1er septembre 2021						
Tableau des effectifs titulaires permanents						
Intitulé grade	nombre de postes	dont postes à TNC	suppression	création	nombre de postes	Observations
FILIÈRE ADMINISTRATIVE						
Adjoint administratif	4	2	1		3	Suppression d'un poste pour transformation en poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe, pour recrutement sur un poste resté vacant après licenciement à l'accueil de la mairie
Adjoint administratif principal de 2ème classe	3			1	4	Création d'un poste par transformation d'un poste d'adjoint administratif, pour recrutement sur un poste resté vacant après licenciement à l'accueil de la mairie
TOTAL	7	2	1	1	7	Effectif constant

Modification du tableau des effectifs à compter du 1er novembre 2021						
Tableau des effectifs titulaires permanents						
FILIÈRE ANIMATION						
Animateur	0			1	1	Annulation de la modification du tableau des effectifs

Animateur principal de 2ème classe	1		1		0	effectuée le 08/04/2021 pour avancement de grade 2021, suite à mutation de l'agent concerné
TOTAL	1	0	1	1	1	Effectif constant

C.M 07/07/2021	Service :	Rapporteur
Délibération n° 2021/55	Intitulé de la délibération : PAPI d'intention de l'Agglomération rochelaise 2021-2024 – convention cadre financière	Patrick Philbert

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la délibération du Conseil communautaire du 20 décembre 2018 approuvant la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) de l'Agglomération Rochelaise,

Considérant le PAPI d'intention de l'Agglomération rochelaise permettant la prise en compte à l'échelle des 28 communes de l'ensemble des problématiques d'inondations,

Considérant la labellisation du PAPI d'intention « Agglomération rochelaise » en Comité de Bassin Loire Bretagne le 20 octobre 2020,

Appelé à se prononcer sur la convention cadre du PAPI d'intention « Agglomération rochelaise »,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre relative au PAPI d'intention

« Agglomération rochelaise » 2021-2024 ci-annexée ainsi que tous les documents y afférents,

Sollicite les participations financières telles que décrites à l'annexe 9 de la convention cadre.

C.M 07/07/2021	Service : Vie culturelle	Rapporteur
Délibération n° 2021/56	Intitulé de la délibération : Adhésion de la commune à l'association MondOmélie	Elise Mangalo

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt à la fois culturel et environnemental de soutenir l'action de l'association Mondomélie,

Sur proposition de la Municipalité,

Appelé à se prononcer sur l'adhésion de la commune à l'association,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Décide de devenir bienfaiteur de l'association Mondomélie en versant un don de 50 euros/an

Dit que la dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

Le Maire

Le(La) secrétaire de séance

Marc Maigné

Marie-Christine Belloc

Fabienne JARRIAULT		Amandine MOUILLERON	<i>Absente Pouvoir à V. Devaud</i>
Philippe GAFFET		Philippe LEPAGE	
Cécile ELAMBERT		Nathalie FILLON	
Patrick PHILBERT		Hédi DJELLOULI	
Anne CLEMENT-THIMEL		Florence PHELIPPEAU	
Nicolas HOREAU		David LOUTREUIL	
Elise MANGALO		Carole GUERIN	
Philippe EGREMONTE	<i>Absent Pouvoir à A. Clément Thimel</i>	Franck HILAIREAU	
Sandra DUPEYRON		Marie-Paule DELAGE	
Jean-Paul BEAUVAIS		Tony ROUCHE	
Marie-Christine BELLOC	<i>Secrétaire de séance</i>	Frédérique VIGNERON	<i>Absente Pouvoir à M.C Belloc</i>
Lionel LOISEAU		DURIEUX Philippe	
Valérie DEVAUD		CHEVALLIER Jacqueline	
Christophe DAVID		TAVARES Christian	